ANNEXE 1 Périmètre du GAL

Communauté de Communes Calvi-Balagne (CCCB)

NOM DE LA COMMUNE	N°INSEE	Superficie en KM2	Population (INSEE 2022)	Densité de population au km2
ALGAJOLA	2B010	1.72	376	218.60
AREGNO	2B020	9.3	606	65.16
AVAPESSA	2B025	3.29	81	24.62
CALENZANA	2B049	182.77	2601	14.23
CALVI	2B050	31.2	5804	186.03
CATERI	2B084	3.18	251	78.93
GALERIA	2B121	135.16	394	2.92
LAVATOGGIO	2B136	6.86	158	23.03
LUMIO	2B150	19.18	1225	63.87
MANSO	2B153	121.02	120	0.99
MONCALE	2B165	7.09	345	48.66
MONTEGROSSO	2B167	22.78	431	18.92
SANT'ANTONINO	2B290	4.1	133	32.44
ZILIA	2B361	14.01	317	22.63
	TOTAUX	561.66	12842	22.86

Communauté de Communes d'Ile-Rousse Balagne (CCIRB)

NOM DE LA COMMUNE	N°INSEE	Superficie en km2	Population (INSEE 2022)	Densité de population au km2
BELGODERE	2B034	13.01	787	60.49
CORBARA	2B093	10.19	960	94.21
COSTA	2B097	1.09	49	44.95
FELICETO	2B112	15.25	237	15.54
LAMA	2B134	19.92	157	7.88
L'ILE-ROUSSE	2B138	2.5	3278	1311.20
MAUSOLEO	2B156	19.43	25	1.29
MONTICELLO	2B168	10.64	2103	197.65
MURO	2B173	7.92	249	31.44
NESSA	2B175	5.86	126	21.50

NOVELLA	2B175	30.23	82	2.71
OCCHIATANA	2B182	12.62	250	19.81
OLMI-CAPPELLA	2B190	51.1	191	3.74
PALASCA	2B199	49.56	194	3.91
PIETRALBA	2B223	38.98	511	13.11
PIGNA	2B231	2.21	124	56.11
PIOGGIOLA	2B235	18.59	86	4.63
SANTA REPARATA DI BALAGNA	2B296	10.16	1014	99.80
SPELONCATO	2B316	17.67	268	15.17
URTACA	2B332	31.26	264	8.45
VALLICA	2B339	12.07	28	2.32
VILLE DI PARASO	2B352	9.37	212	22.63
	TOTAUX	389.63	11195	28.73

ANNEXE 2

STRATEGIE DU GAL

PAYS DE BALAGNE

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC ET DE LA STRATEGIE

Le Pays de Balagne travaille avec de nombreux acteurs privés et publics pour construire les politiques de développement territorial. La mise au point de la présente stratégie locale de développement LEADER pour la période 2023-2027 a été, une nouvelle fois, l'occasion de mobiliser les forces vives du territoire pour la définition d'un projet commun.

I.1 Évaluation Leader 2014-2020

Pour la partie diagnostic, le GAL s'est appuyé sur le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire en 2018 dont les actions sont déclinées dans le cadre du CTE et à partir de 2021 lors de la signature du CRTE. La synthèse AFOM permet d'avoir une lecture rapide des besoins et défis à relever grâce aux leviers du programme LEADER.

Le GAL Pays de Balagne s'est aussi appuyé sur les évaluations finales des programmes LEADER 2007-2013 et 2014-2020 pour tirer un bilan objectif et distancié sur le travail réalisé. Ces deux bilans démontrent une véritable réussite de chacune des programmations, qui ont généré 85 actions réalisées sur le territoire de Balagne et investi plus de 4 millions d'euros de projets.

L'évaluation réalisée en septembre 2022 a permis d'identifier quelques propositions d'actions pour la future programmation ainsi que quelques pistes d'amélioration pour la mise en œuvre de LEADER.

Dans le cadre de la programmation 2014-2020, le bilan réalisé dans le cadre de Comités techniques et de Comités de Programmation a été l'occasion de définir les premiers contours de la future candidature et de fédérer les acteurs autour de la définition d'une stratégie pertinente de développement. D'autant plus que les orientations stratégiques de la Collectivité de Corse ont également été identifiées par le PETR du Pays de Balagne et déclinés dans le CRTE ainsi que le projet de territoire. Depuis plusieurs années déjà, le PETR mène des actions en faveur de la transition écologique, la résilience du territoire et l'autonomie alimentaire.

I.2 Faire émerger les thématiques

Les membres du comité de programmation d'une part et les élus du territoire d'autre part, ont été sollicités pour partager les besoins et des idées à travers plusieurs réunions :

- Réunion du comité syndical du PETR du Pays de Balagne
- Conférence des Maires

- Réunion du Conseil de Développement Territorial

Ces temps de concertation ont permis de faire émerger des thématiques. Celles-ci n'étaient pas définitives mais ont permis de dessiner les enjeux prioritaires à décliner dans la stratégie et d'orienter les phases suivantes.

I.3 Concerter des publics variés

L'équipe d'animation du programme LEADER a mené une concertation ouverte auprès de la population à travers une large enquête en ligne de concertation citoyenne (consultvox) du 30 novembre au 22 décembre 2023. Cette consultation avait pour objectif de solliciter un maximum d'acteurs dans des domaines très divers.

I.4 Dessiner la stratégie avec tous les acteurs

Des ateliers de concertation ont été organisés afin de permettre d'identifier de manière consensuelle les objectifs stratégiques et de travailler sur la définition des actions (objectifs, description des actions, types de dépenses, types de bénéficiaires et des exemples de projets).

Enfin, des entretiens techniques avec l'ODARC, les Offices de Tourisme, des acteurs de l'agriculture et du patrimoine ont permis d'enrichir, pour chaque thématique retenue comme prioritaire, les objectifs stratégiques et opérationnels visés.

Le résultat de toutes ces étapes de la concertation a conduit à l'écriture de la stratégie GAL Pays de Balagne. La stratégie de développement local est parfaitement cohérente avec les 3 orientations définies par la Collectivité de Corse pour la mise en œuvre de la programmation LEADER 2023-2027. La valorisation des productions agricoles citoyennes et locales par le biais des circuits courts (OS1) participe en effet aux enjeux alimentaires auxquels la Balagne doit répondre pour tendre vers une autonomie alimentaire. La mise en œuvre d'une stratégie de développement des villages avec l'ensemble des acteurs, des habitants, des lieux de vie et des ressources naturelles et des patrimoines (OS2) participe à renforcer la résilience des territoires ruraux face à leurs mutations socio-économiques. Enfin, l'objectif d'engager les acteurs à prendre part à la stratégie bas carbone pour rendre les territoires ruraux plus résilients face aux changements climatiques (OS3) doit permettre de préserver les ressources du territoire.

PLAN D'ACTION

AXE 1

Objectif stratégique de la Collectivité de Corse : Accompagner les territoires vers des modes de consommation plus durables afin de tendre vers l'autonomie alimentaire

Mots clefs : Circuits courts, commerce équitable, autonomie alimentaire, animation de projets alimentaires, valorisation des ressources locales

Créer, produire et consommer durablement

Objectifs opérationnels	Liste d'opérations (non exhaustive)	Actions
1.1. Soutenir le système alimentaire territorial	Animation, étude ingénierie, expérimentation démarches innovantes, valorisation et commercialisation de produits locaux de qualité	**1.1.1.** Développement des points de vente de proximité
		1.1.2. Acquisition/construction d'unités de transformation
		1.1.3. Expérimentation de nouvelles cultures
		1.1.4. Création d'une pépinière publique
		1.1.5. Communication/animation pour la valorisation des produits locaux
1.2. Dynamiser les filières valorisant les ressources locales	Offres de formation pierres sèches, taille, greffe, valoriser l'image des métiers, accompagnement, ingénierie à la structuration des filières	**1.2.1.** Recherche de foncier pour restauration, acquisition et mise à disposition de jardins
		1.2.2. Soutien et mise en place de formations professionnelles et amateurs : (CQP) pierre-sèche, taille, greffe, jardin vivrier
		1.2.3. Parcours d'accompagnement des personnes titulaires du CQP dans l'émergence et la création d'entreprise
1.3. Valoriser les produits du terroir	Produits locaux, fabrication artisanale, AOP, IGP Artisans	**1.3.1.** Inventaire et géoréférencement des jardins cultivables + artisans de Balagne
		1.3.2. Communication, animation, promotion des artisans et produits locaux auprès des habitants

Face aux défis du changement climatique, il est urgent d'agir car le territoire est soumis à une forte dépendance vis-à-vis de l'agro-industrie globalisée. La population de Balagne n'arrive pas à se nourrir sur la seule base du système agricole local. Pour cela, il faut que les citoyens puissent réinvestir les villages, remettre en valeur les terres agricoles et mutualiser le travail et les investissements collectifs mais également valoriser les produits locaux et les savoir-faire des habitants.

Trois leviers ont été identifiés pour répondre à l'objectif stratégique de tendre vers l'autonomie alimentaire :

I.1 Soutenir le système alimentaire territorial :

Le développement de projets agricoles sur le territoire permettrait aux populations de tendre vers une alimentation diversifiée et de qualité au plus près de leurs lieux de vie. Pour ce faire, les acteurs du territoire souhaitent :

- Développer des points de vente de proximité mutualisé avec des espaces de transformation des produits agricoles accessibles dans les villages pour les habitants ce qui permettra de développer des circuits courts et une diversité de produits locaux et de qualité. Ces lieux d'expérimentation citoyennes permettront de développer les produits issus des jardins maraichers et des vergers des habitants afin de favoriser une production et d'assurer une distribution de proximité.

- Mise en place de jardins expérimentaux pour sensibiliser et informer les habitants sur les changements climatiques et adapter en ce sens les nouvelles cultures pour permettre une production diversifiée de qualité. Ces chantiers ouverts à tous permettront de mutualiser et d'échanger sur différentes pratiques et de pouvoir innover dans le domaine agricole. Ce travail pourra bénéficier de la cartographie du SIG qui recense les sources et fontaines de Balagne.

- Création d'une pépinière publique :

Face aux enjeux du réchauffement climatique et à ceux de la préservation de biodiversité, les collectivités se dotent de politiques publiques de renaturation ou de végétalisation. Ces politiques doivent être soutenues par des dispositifs de test et d'expérimentation mais aussi se doter d'une filière horticole et sylvicole en capacité de répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs de ces stratégies. Une partie de la pépinière sera consacrée à la production de vergers qui permettront la renaturation des jardins publics et partagés au cœur des villages ce qui participera à retrouver les paysages d'autrefois et proposera une production agricole locale à destination des habitants.

I.2 Dynamiser les filières valorisant les ressources locales :

L'agriculture représente une filière singulière bien que fragile et soumise à de nombreux bouleversements, elle peut être vectrice d'emplois et de dynamisme économique en veillant à créer et capter de la valeur ajoutée sur le territoire par le soutien aux filières valorisant les ressources locales.

- Restauration, acquisition et mise à disposition de jardins :

Dans la continuité du programme Leader 2014-2020, la recherche de foncier pour l'acquisition de jardins à destination des habitants permettra le développement d'activités, de productions locales et d'emplois. Les projets devront être portés par les communes à destination des habitants grâce à la mise en place de conventions et de mises à disposition.

- Soutien et mise en place de formations professionnelles et amateurs : (CQP) pierre-sèche, taille, greffe, jardin vivrier :

L'aménagement et la structuration des jardins collectifs nécessitera un accompagnement et un soutien à la formation ce qui permettra d'encourager la professionnalisation dans la filière agricole et de répondre à un besoin de main d'œuvre identifié par les acteurs économiques locaux.

- Accompagnement à la création d'entreprises innovantes :

Le soutien à la structuration de ces nouvelles filières permettra aux bénéficiaires titulaires du CQP de se professionnaliser et de redynamiser les productions et les circuits courts au sein des villages. L'objectif sera de mettre en relation les bénéficiaires avec les structures d'accompagnement à la création d'entreprise du territoire.

I.3 Valoriser les produits du terroir

Le territoire dispose d'un large tissu artisanal et de petites entreprises au savoir-faire ancré territorialement. Néanmoins, l'offre produite manque de lisibilité au niveau du territoire. Or la promotion des productions locales est un levier important de structuration de l'économie. Au travers du programme LEADER, il est pertinent de défendre, de valoriser et de diffuser ces spécificités locales. Pour ce faire, il est nécessaire de :

- Référencer et cartographier les jardins, commerces de proximité et le tissu artisanal local grâce aux outils de Système d'Information Géographique pour représenter et analyser les dynamiques du territoire et d'aide à la décision grâce à une connaissance pointue du territoire et la capacité à suivre ses évolutions.

- Communiquer, animer et valoriser les savoir-faire locaux auprès des habitants pour une meilleure connaissance des services et des circuits courts sur leur territoire.

AXE 2

Objectif stratégique de la Collectivité de Corse : Favoriser le maintien des populations et renforcer la résilience des territoires ruraux

Mots clefs : Maintien, vitalité et attractivité du territoire, valorisation ressources locales, création lien social, création d'évènements culturels et patrimoniaux, amélioration cadre de vie

Habiter, valoriser et préserver les villages

Objectifs opérationnels	Liste d'opérations (non exhaustive)	Actions
2.1. Redynamiser les villages	Renforcement du lien social	**2.1.1.** Articulation avec l'animation territoriale proposée dans le cadre de contractualisations (PVD, Villages d'Avenir, etc.)
		2.1.2. Accompagner les porteurs de projets associatifs proposant des services innovants à destination des différents publics et/ou favorables au développement de liens intergénérationnels
		2.1.3. Organisation de colloques au sein des villages sur des thèmes patrimoniaux
2.2. Accompagner l'innovation, l'entreprenariat local et l'employabilité	Coopération économie sociale et solidaire, télétravail, espaces de coworking	**2.2.1.** Accompagnement des acteurs locaux dans le développement et mise en place de lieux de rencontres, espaces de co-working
		2.2.2. Communication, animation des tiers-lieux pour une adhésion des utilisateurs
2.3. Création d'évènements patrimoniaux et culturels hors saison	Sensibilisation, éducation à l'environnement, éditions, outils pédagogiques, prévention, projets pédagogiques collectifs	**2.3.1.** Modernisation muséographique et scénographique, développement d'une offre culturelle structurelle à l'année avec un renforcement durant la période dite "hors-saison"
		2.3.2. Rédaction d'ouvrages sur les sites patrimoniaux bâtis et naturels de Balagne (ex : construction en pierre sèche, jardins, ouvrages d'art, etc.)

Les deux aires d'attraction de Calvi et d'Ile Rousse concentrent la plupart des habitants, les services et administrations. Dans ce contexte actuel, une attention particulière doit être portée aux villages ruraux qui souffrent d'un manque d'infrastructures et de services de proximité pour sa population et risquent de voir ses habitants se rapprocher des deux aires d'attraction au détriment des zones rurales. Le manque d'activités, d'équipements et d'accompagnement est un frein supplémentaire aux besoins exprimés de lien social, d'échanges et de cohésion. Ainsi, l'enjeu est de pouvoir valoriser et développer toutes les richesses locales qu'il s'agisse des équipements et services offerts à la population, l'employabilité et l'offre culturelle, dans la mesure où elles contribuent à la réussite du mieux vivre ensemble.

En ce sens, 3 leviers ont été identifiés pour répondre à l'objectif stratégique de renforcer la résilience du territoire :

I.4 Redynamiser les villages

La progression démographique de la Balagne doit profiter aux villages. Les actions projetées doivent permettre de renforcer l'attractivité des villages en y assurant le maintien ou la création des services au public indispensable au maintien des habitants permanents. Pour ce faire, les acteurs locaux souhaitent :

- Soutenir l'animation territoriale proposée dans le cadre de contractualisations :

Soutien en ingénierie et diffusion des informations entre les villages et les animations territoriales présentes sur le territoire pour favoriser la mutualisation des informations et les échanges de bonnes pratiques.

- Accompagner les porteurs de projets associatifs proposant des services innovants à destination des différents publics :

Parmi les acteurs contribuant à consolider une offre de services au niveau local, le tissu associatif est essentiel. Les associations sont, des acteurs incontournables du développement local pour répondre aux besoins de

lien social ainsi que dans la création d'activités et/ou d'emplois. Une attention particulière sera portée aux associations favorables au développement de liens intergénérationnels. Les actions portées par les associations ayant conventionnées avec les communes pourront être financées.

- Organisation de conférences et colloques dans les villages :

Soutenir l'organisation de manifestations culturelles en lien avec le patrimoine local.

I.5 Accompagner l'innovation, l'entreprenariat local et l'employabilité

La Balagne bénéficie d'une dynamique d'accueil de populations nouvelles avec un solde migratoire d'actifs positif. Cette attractivité génère le risque de développement des entreprises en périphérie des villages, le long des voies de communication. Il est nécessaire de disposer de structures d'accueil pour les entreprises au sein des villages. La création de tiers-lieux hybrides permettrait donc aux habitants, associations, entreprises de se rencontrer et de pouvoir échanger.

- Accompagnement des acteurs locaux dans le développement et la mise en place de lieux de rencontres et d'espaces de coworking :

Offrir des lieux ouverts et fédérateurs afin de créer des liens et des solidarités entre les acteurs du territoire et répondre aux nouveaux défis : révolution numérique, organisation du travail, animation du territoire, cohésion sociale.

- Communication, animation des tiers-lieux pour une meilleure adhésion des utilisateurs :

Lors de l'ouverture des nouveaux-tiers lieux dans les villages, une animation du lieu sera mise en place afin de lancer une dynamique. Pour que les habitants s'impliquent collectivement dans la vie du lieu, un accompagnement en ingénierie des acteurs locaux dans la mise en place de la gouvernance sera mis en place.

I.6 Création d'évènements culturels et patrimoniaux hors saison

Le territoire souffre d'une disparité de l'offre culturelle et patrimoniale avec une hyper concentration des évènements durant la saison estivale et une carence d'offres « hors saison » et de proximité. L'accès à la culture est pourtant vecteur de cohésion sociale, renforce le sentiment d'appartenance à la communauté et les acteurs locaux souhaitent orienter les projets pour que l'offre culturelle soit accessible à tous, mieux répartie sur le territoire et diversifiée.

- Modernisation muséographique et scénographique et développement d'une offre culturelle structurelle à l'année avec un renforcement durant la période « hors saison » :

La Balagne dispose de réels atouts en matière de sites culturels diversifiés et bien repartis sur l'ensemble du territoire. Mais la muséographie et les supports de visite sont souvent vieillissants et souffrent du manque de visibilité et demandent à être réactualisés et dynamisés.

Des actions d'accompagnement, d'animation et de communication seront mises en place auprès des porteurs de projet pour proposer une offre au cœur des villages et une programmation renforcée durant la période hors-saison et relier ces lieux au sein d'un circuit accessible à l'année.

- Rédaction d'ouvrages sur les savoir-faire et les sites patrimoniaux bâtis et naturels de Balagne :

Les caractéristiques naturelles et les savoir-faire ont permis de forger une identité forte et un sentiment d'appartenance pour les habitants. La réalisation d'ouvrages thématiques sur ces thèmes sera vectrice d'identité et de reconnaissance et favorisera la réappropriation des lieux et l'entretient d'une mémoire collective accessible à tous. L'édition d'ouvrages sur ces thématiques permettra l'accès au patrimoine pour les générations futures à travers la transmission d'une culture et d'une histoire.

AXE 3

Objectif stratégique de la Collectivité de Corse : S'engager pour des territoires durables et responsables, et encourager l'innovation en faveur des transitions

Mots clefs : Energies renouvelables, économie circulaire, recyclage des déchets, mobilités douces, inclusion numérique, tourisme durable

Innover, améliorer et favoriser les transitions

Objectifs opérationnels	Liste d'opérations (non exhaustive)	Actions
3.1. Mobilités durables	Incitation VAE, VTC, co-voiturage, initiatives innovantes (navette maritime électrique) Incitation à réparer / recyclage	**3.1.1.** Développement des voies de circulation douces
		3.1.2. Acquisition et renforcement de l'offre VAE en milieu urbain et rural
		3.1.3. Développement des bornes de recharge (IRVE)
		3.1.4. Expérimentation de nouvelles formes de mobilités : navettes, autopartage, tram-train ou tramway
		3.1.5. Ingénierie, animation, communication sur les alternatives à l'autosolisme
3.2. Renforcer l'ingénierie technique et financière au service des transitions énergétiques et écologiques	Appui-conseil en rénovation énergétique et en solutions de production de chaleur et d'électricité renouvelable	**3.2.1.** Valorisation des données SIG du cadastre solaire et études en lien avec les ENR
		3.2.2. Appui/conseil auprès des acteurs locaux / interlocuteur spécialisé
		3.2.3. Sensibilisation/formation des acteurs aux enjeux des ENR et potentialités
		3.2.4. Expérimentation d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics/ animation/sensibilisation à ces nouveaux usages
3.3. Développer l'économie circulaire	COT, valorisation des ressources, acquisition, construction, aménagement d'espaces sociaux et solidaires	**3.3.1.** Réemploi, refabrication, recyclage des déchets : communication, animation, sensibilisation
		3.3.2. Soutien à la mise en place d'une filière de valorisation et de transformation du mobilier recyclable
		3.3.3. Soutenir la formation des publics et cibles concernées
3.4.Tourisme durable	Collaboration et mise en réseau des OT, informations touristiques, valorisation des sites et patrimoines (charte, signalétique, mise en réseau), labellisation	**3.4.1.** Soutenir projets de valorisation de la destination valorisant le tourisme "hors saison"
		3.4.2. Favoriser les circuits touristiques vers le piémont et la montagne
		3.4.3. Soutenir les projets de sentiers patrimoniaux thématiques et réhabilitation de petits ouvrages bâtis, signalétique

Le développement du territoire doit s'inscrire dans la transition écologique, à la fois un vecteur de croissance et un vecteur d'amélioration de la qualité de vie. Les effets du changement climatique doivent être atténués et anticipés afin de limiter les risques et les impacts sur la ressource, sur les personnes et les biens, sur les activités économiques dont l'agriculture et sa capacité à produire une alimentation durable.

I.7 Favoriser les mobilités alternatives

Sur le territoire, la mobilité reste une problématique majeure pour les habitants. Le manque de solutions alternatives adaptées aux caractéristiques du territoire nécessite d'engager et promouvoir de nouvelles formes de mobilité. Le développement des modes actifs et de nouvelles pratiques émergentes sont à encourager :

- Développer les mobilités douces :

Accompagner et soutenir financièrement les collectivités dans le développement de l'offre de mobilité douce et notamment la voie verte permettant de relier Calvi et L'Ile Rousse.

- Favoriser les mobilités douces :

Dans la continuité des actions mises en place par le PETR du Pays de Balagne sur la mobilité, l'objectif est d'offrir aux habitants la possibilité d'utiliser via un système de location à prix attractif des vélos à assistance électrique (VAE) disponibles dans chaque commune du GAL. Deux catégories de VAE seront proposés aux habitants, des vélos adaptés au milieu urbains et des vélos tout terrain pour les villages du piémont et de la montagne. Les vélos actuellement en location et/ou disponibles dans les collectivités seront révisés et réattribués pour des usages urbains à Calvi et Ile Rousse. Les VTC seront dirigés vers les communes rurales.

- Développement de bornes de recharge (IRVE) :

La question de la recharge en électricité est centrale afin de ne pas freiner le développement de l'usage des véhicules électriques. L'objectif est d'optimiser le maillage territorial en veillant notamment à l'équilibre de l'offre sur tout le territoire à destination des collectivités et ainsi répondre à « l'objectif 100 000 points de recharges électriques » initié par le Ministère de la Transition Écologique. En parallèle, remise à niveau du réseau existant installé il y a quelques années.

- Proposer des solutions de mobilités alternatives, innovantes pour les déplacements du quotidien :

La nouvelle programmation LEADER souhaite accompagner les porteurs de projet dont la volonté serait d'expérimenter de nouvelles formes de mobilités alternatives à la voiture et bas carbone. Les expérimentations innovantes seront accompagnées comme par exemple les navettes maritimes décarbonés, l'autopartage de véhicules électriques, le tram-train ou le tramway.

- Sensibiliser aux formes de mobilités alternatives :

Des actions de communication, de diffusion et de sensibilisation seront organisés auprès du public sur les différents types de mobilités existants sur le territoire et les alternatives innovantes dans les déplacements du quotidien.

I.8 Renforcer l'ingénierie technique et financière au service des transitions énergétiques et écologiques

Afin de contribuer à la préservation de l'environnement et s'inscrire dans la transition écologique, il est indispensable de tendre vers une meilleure sobriété énergétique. La maîtrise des consommations, la rénovation énergétique des bâtiments publics apparait comme étant des actions nécessaires

- A partir du cadastre solaire réalisé dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique, les données seront traitées et intégrées dans le Système d'Information Géographique du Pays et complété par une cartographie des espaces privilégiés pour des installations photovoltaïques au sol. Cet outil sera mis à disposition des communes. Les habitants bénéficieront d'un accompagnement spécifique pour le photovoltaïque en toiture. Cet outil permettra d'évaluer le potentiel et de développer les énergies renouvelables de manière cohérente et coordonnée sur le territoire.

- Sensibiliser et informer les acteurs locaux aux enjeux des énergies renouvelables :

La bonne compréhension de la nécessité liés à la transition énergétique et la connaissance des acteurs locaux au service des collectivités est indispensable pour mener une politique locale cohérente avec les objectifs du « Plan Climat Air Energie Territorial » (PCAET).

- Rénovation des bâtiments publics :

L'expérimentation d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et plus précisément pour les écoles permettra d'effectuer des économies d'énergie mais également de disposer d'un support pédagogique et de rendre l'apprentissage plus concret pour les élèves. Les écoles peuvent devenir des modèles de durabilité et encourager les générations futures à adopter de nouvelles pratiques en termes de consommation d'énergie.

I.9 Développer l'économie circulaire

La question des déchets se situe au cœur des enjeux et pistes de réflexion recensées par les acteurs sur le thème de la préservation de l'environnement. La valorisation des encombrants, permet le développement d'une économie circulaire à la fois vecteur de croissance et d'amélioration du cadre de vie des habitants. Afin d'en garantir une gestion raisonnable, les acteurs du territoire souhaitent :

- Soutenir le recyclage des encombrants et favoriser le réemploi, la refabrication grâce à des actions de communication, d'animations et de sensibilisation auprès des habitants et des collectivités

- Soutenir les initiatives économiques liées aux filières de valorisation et de transformation du mobilier recyclable qui favorisent l'insertion professionnelle et la formation à travers le réemploi.

I.10 Tourisme durable

La Balagne, deuxième région de Corse la plus visitée par les touristes est soumis à une forte fréquentation et des disparités au sein même du territoire. En effet, la fréquentation touristique se situe principalement sur le littoral. L'objectif est de structurer une offre qui permettra de développer celles du piémont et de la montagne et ainsi favoriser une diffusion de la fréquentation dans l'espace et le temps. Il s'agira également de soutenir l'émergence de projets qui offrent de nouveaux modes de découverte des richesses du territoire, davantage respectueux de l'environnement et qui peuvent se pratiquer en toute saison. Pour cela nous souhaitons :

- Soutenir les projets de valorisation de la destination Balagne en « hors saison » :

Cette approche prévoit le soutien de projets à l'échelon local qui élaborent des solutions innovantes et expérimentales pour proposer des séjours touristiques durant cette période en adoptant une approche innovante et durable.

- Favoriser les circuits touristiques vers le piémont et la montagne :

L'espace du piémont et de la montagne en Balagne dispose d'un potentiel touristique riche et varié, son développement pourrait constituer une croissance mais il manque aujourd'hui de lisibilité. A travers des actions de communication et d'animation il s'agira de mettre en lumière certains de ces espaces en les associant à des lieux emblématiques à travers la mise en place de circuits touristiques.

- S'engager dans le développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement en développant et valorisant des itinéraires de randonnées à la découverte du patrimoine naturel et bâti de Balagne pour une meilleure répartition des flux entre espaces et sur 4 saisons. Des actions de restauration de petits ouvrages bâtis (exemple : fontaines, chapelles, pagliaghji, …) situés stratégiquement aux abords d'une boucle de randonnée seront mis en œuvre.

COOPERATION

L'élaboration de la présente candidature a été l'occasion d'identifier les axes de la stratégie à envisager prioritairement dans le développement de la coopération, et de valider ces hypothèses par des échanges avec les territoires ciblés comme potentiels partenaires.

La précédente programmation LEADER a été l'occasion d'initier une coopération avec le GAL Sulcis Iglesiente Capoterra e Campidano di Cagliari (Sardaigne) sur la thématique partagée de l'agriculture et notamment le développement et la valorisation des circuits courts pour permettre de redynamiser l'intérieur des terres et développer des activités économiques dans les villages. La volonté du GAL Pays de Balagne pour la programmation LEADER 2023-2027 est de poursuivre ses échanges afin de tendre vers une coopération pérenne.

La coopération LEADER 2023-2027 sera aussi un levier pour innover en testant l'échange avec d'autres territoires d'un pays tiers, le Liban. La sécurité alimentaire est un sujet autour duquel la coopération entre le PETR du Pays de Balagne et les municipalités du Nord Liban, plus spécifiquement celles du Akkar, peut, à l'évidence, se développer avec un bénéfice mutuel pour les territoires corse et libanais.

Des problématiques communes existent, parmi lesquelles on peut évoquer la culture de l'olivier et des agrumes, le développement de nouvelles pratiques agricoles comme l'agroforesterie, la confrontation au changement climatique dans le bassin méditerranéen, la volonté de développer une agriculture plus robuste, plus autonome et économe (en intrants) pour des raisons tant économiques qu'écologiques.

COMMUNICATION

Dans la continuité de la précédente programmation, la communication sur le programme LEADER se greffera en partie sur celle du PETR. Ainsi, le GAL dispose d'une rubrique sur le site internet du PETR du Pays de Balagne. Elle permet de communiquer des informations aux potentiels porteurs de projets (conditions préalables d'éligibilité, territoire du GAL, stratégie…) mais également de mettre en valeur la vie du programme (projets sélectionnés, en cours de réalisation et réalisés, le fonctionnement, la philosophie LEADER …). Le GAL diffuse également sur la page Facebook du PETR l'actualité du programme et des projets soit par des dossiers de presse rédigés par la coordinatrice de projets soit en partageant du contenu des porteurs de projets. Ces dossiers seront envoyés régulièrement à la presse locale (Corse Matin, Corse Net Infos, Stampa Paese, France 3 Corse-ViaStella, etc.).

Après deux générations de LEADER, le GAL Pays de Balagne est désormais mieux connu et identifié. L'équipe d'animation peut donc s'appuyer sur les partenaires locaux (anciens porteurs de projets, membres du précédent comité de programmation, structures publiques et privées du territoire) pour relayer les informations sur le programme, notamment aux porteurs de projets potentiels.

Les événementiels organisés sur le territoire sont également des occasions pour mettre en valeur le programme et identifier de potentiels porteurs de projets. Ainsi, le GAL s'attachera à être représenté lors des inaugurations des projets financés par le programme LEADER mais également à participer à des événements organisés par d'autres acteurs pour y présenter les actions.

Enfin, c'est également par l'animation territoriale, la mise en réseau, la prospection et les divers rendez-vous et réunions que l'équipe du GAL Pays de Balagne pourra valoriser le dispositif et mobiliser des porteurs de projets.

ANNEXE 3 REPARTITION DES TÂCHES

ETAPES	ACTEURS
Accompagnement préalable à la sélection des projets	
Information des demandeurs/Animation territoriale	GAL
Recueil des déclarations d'intentions des porteurs de projets	GAL
Recueil des informations/documents nécessaires à l'analyse des projets	GAL
Rédaction et signature de la fiche d'analyse des projets	GAL
Présentation en Comité de sélection	
Analyse des projets au regard des critères de sélection	GAL
Organisation et inscription des projets analysés en Comité de sélection	GAL
Validation de la sélection par le Comité de sélection	GAL
Enregistrement dans l'outil de gestion des résultats du comité de sélection	GAL
Notification aux candidats du résultat du Comité de sélection	GAL
Instruction des demandes d'aide	
Réception de la demande d'aide	OP ODARC
Envoi d'un AR de dépôt de la demande d'aide	OP ODARC
Vérification de la complétude du dossier et de la conformité des pièces justificatives	OP ODARC
Demande de pièces manquantes ou complémentaires	OP ODARC
Envoi d'un AR de dépôt de dossier complet	OP ODARC
Verification de l'éligibilité de la demande	OP ODARC
Vérification de la recevabilité des dépenses	OP ODARC
Calcul du montant prévisionnel de l'aide	OP ODARC
Rédaction du rapport d'instruction par l'agent instructeur	OP ODARC
Validation de l'instruction	OP ODARC
Programmation de l'aide	
Consultation du Comité de vérification d'absence de double financement	OP ODARC
Préparation des supports (rapport et tableaux de programmation) et envoi à AGR pour inscription au Comité de programmation territorial	OP ODARC
Organisation du Comité de programmation territorial et inscription des dossiers présentés	AGR
Décision du Comité de programmation territorial	AGR
Préparation des supports (rapport et tableaux de programmation) et envoi pour décision en Conseil Exécutif	OP ODARC
Arrêté du Conseil Exécutif	AGR
Notification décision du Conseil Exécutif au bénéficiaire et au GAL	OP ODARC
Engagement juridique et financier de l'aide	
Réservation des crédits/ création des autorisations d'engagement	OP ODARC
Rédaction, édition des décisions/conventions attributives y compris avenants	OP ODARC
Signature des décisions/ conventions attributives y compris avenants	OP ODARC
Transmission des décisions/conventions attributives aux bénéficiaires y compris avenants	OP ODARC
Instruction d'une demande d'avenant au dossier	
Réception d'une demande d'avenant	OP ODARC
Si avenant prorogation délais : instruction et validation	OP ODARC
Si avenant modification nature opération ou dépenses :	
transmission au GAL	OP ODARC
Analyse de la demande d'avenant au regard des critères de sélection	GAL
Validation demande d'avenant par comité de sélection	GAL
Notification aux candidats du résultat du Comité de sélection	GAL
instruction demande d'avenant	OP ODARC
Instruction d'une demande de paiement	
Réception d'une demande de paiement	OP-ODARC
Vérification de la complétude de la demande de paiement et de la conformité des pièces justificatives	OP-ODARC
Demandes de pièces manquantes ou complémentaires	OP-ODARC
AR Demande de paiement	OP-ODARC
Constats physiques de réalisation	OP-ODARC
Calcul du montant à liquider	OP-ODARC
Rédaction du rapport d'instruction de la demande de paiement	OP-ODARC
Supervision Instruction de la demande de paiement	OP-ODARC
Désengagement des crédits en cas de sous-réalisation	OP-ODARC
Transmission à la paierie	OP-ODARC
Contrôles (avant et post paiement)	
Echantillonnage	OP-ODARC
Réalisation du contrôle et proposition suites à donner	OP-ODARC
Conclusion du contrôle et suites à donner	OP-ODARC
Gestion des irrégularités	
Phase contradictoire avec le bénéficiaire	OP-ODARC
Détermination des montants irréguliers	OP-ODARC
Rédaction de la décision de déchéance totale ou partielle	OP-ODARC
Décision de déchéance	OP-ODARC
Signature de la décision de déchéance	OP-ODARC
Transmission de la décision de déchéance au bénéficiaire et au GAL	OP-ODARC
Déclaration au procureur en cas de fraude	OP-ODARC
Déclaration des irrégularités à l'OLAF	OP-ODARC
Archivage	
Conservation des pièces relatives à l'instruction/paiement/contrôles	OP-ODARC
Traitement des recours	
Réponse aux recours administratifs	OP-ODARC
Réponse aux recours contentieux	OP-ODARC
Notification des décisions suite aux recours	OP-ODARC